Pâturage des intercultures par les ovins et les bovins

État des lieux de la pratique

CONTEXTE

Le pâturage des intercultures (IC) consiste à valoriser les couverts végétaux, les repousses, les chaumes ou les adventices dans les parcelles entre deux cultures. Le projet Inter-AGIT+, avec le soutien de l'UMT Pasto s'est penché sur les conditions actuelles du pâturage des IC en France en intra comme en inter-exploitation.

MATÉRIEL ET MÉTHODES

Figure 1 : Répartition des réponses à l'enquête

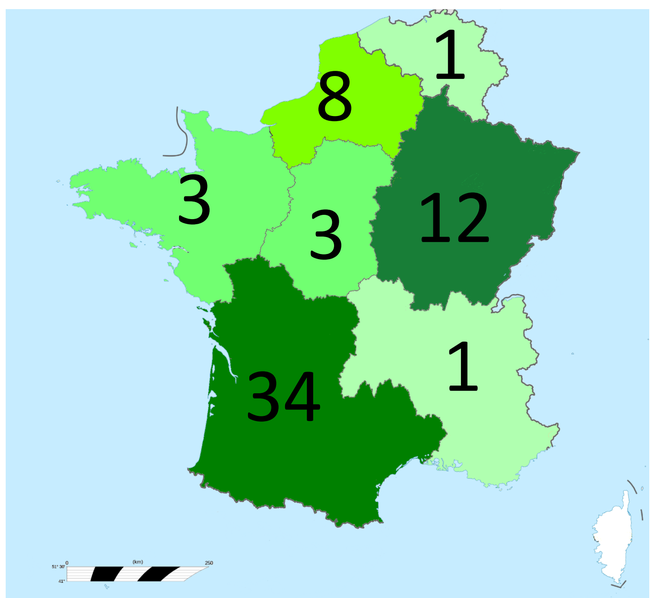

UNE ENQUÊTE EN LIGNE poussée sur les réseaux sociaux et auprès d'éleveurs, de polyculteurs-éleveurs et de céréaliers connus des partenaires du projet

71 RÉPONSES ANALYSÉES dont **15** approfondies par un **ENTRETIEN EN FACE À FACE.**

7 CÉRÉALIERS SPÉCIALISÉS ET 64 ÉLEVEURS ET POLYCULTEURS-ÉLEVEURS

RÉSULTATS

MAJORITAIREMENT DU PÂTURAGE INTRA-EXPLOITATION, SAUF POUR LES TROUPEAUX OVINS ALLAITANTS. Les troupeaux pâturent principalement des IC implantées sur la SAU de leur exploitation (figure 2). Le pâturage ovin est prédominant ; ce sont les seuls troupeaux à pâturer des IC extérieures à leur exploitation. Seuls 21% des répondants déclarent faire pâturer les IC par des bovins (figure 3).

Figure 2 : Localisation du pâturage des IC

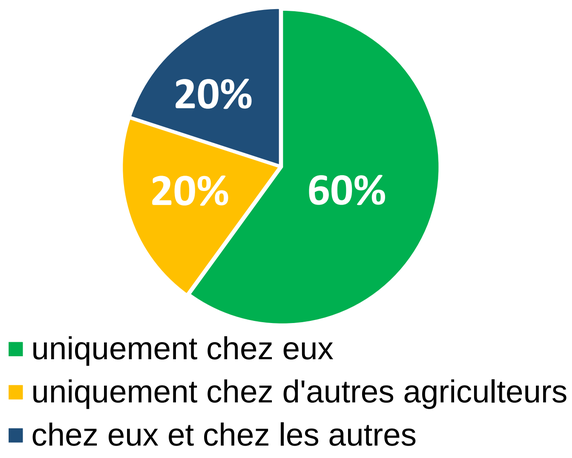

Figure 3 : Troupeaux pâturant les IC déclarés par les enquêtés.

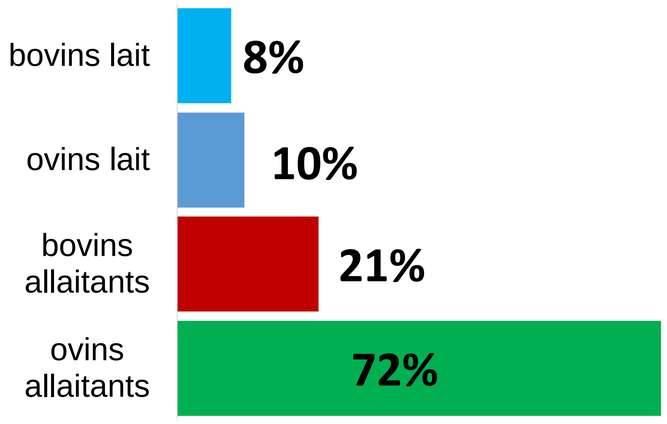

CÉRÉALIERS OU ÉLEVEURS : DES CHOIX DIFFÉRENTS POUR LA GESTION DU COUVERT ET DU PÂTURAGE.

Même si dans 90% des cas, les IC comportent au moins 2 espèces, les choix faits en termes d'implantation et de pâturage dépendent fortement de qui est le propriétaire de l'IC (tableau 1). Le pâturage est conduit par l'éleveur, principalement avec des fils électriques (70%). Seuls 20% des troupeaux vont à plus de 15 km de leur siège d'exploitation. Les céréaliers mettent rarement à disposition des points d'abreuvement et des abris sur les parcelles d'IC.

Tableau 1 : Gestion du couvert pâturé

	Céréaliers	Polyculteurs - Éleveurs	Éleveurs
Choix des variétés	**Qualités agronomiques**		**Qualités fourragères**
Critères d'entrée du troupeau dans la parcelle	**Intérêt agronomique Pâturage automne/hiver**		**Intérêt fourrager Pâturage fin d'été/automne**
Présence d'abris / points d'eau	**20% / 40%**	**80% / 90%**	

82% DE NOS ENQUÊTÉS COLLABORENT AVEC UN TIERS, pourtant, dans un cas sur deux, le partenariat n'est même pas formalisé à l'oral. Néanmoins, dans 40% des cas, les éleveurs donnent une contrepartie au propriétaire de l'IC (viande, animal, fumier, argent…).

DISCUSSION - CONCLUSION

68% de la SAU française est classée en zone vulnérable, une offre potentielle pour du pâturage d'IC

La pratique tend à se déployer au sein des exploitations avec des ruminants (y compris des bovins), mais elle se heurte à des difficultés dans les zones spécialisées en grandes cultures : distance, absence d'infrastructures, d'accompagnement technique. L'année 2022 a amplifié le caractère aléatoire et saisonnier de cette ressource, pourtant essentielle pour de nombreux troupeaux en manque de stock fourrager et par là même les besoins en référence. Le projet Inter-AGIT+ (2022-2025) ambitionne de mieux documenter la pratique (agronomie, conduite et gestion, encadrement juridique…).

AUTEURS :

Carole JOUSSEINS, Ewen TUMOINE, Institut de l'Élevage.
Camille DUCOURTIEUX, Agathe CYRILLE, Chambre d'Agriculture de Dordogne.
Contact : carole.jousseins@idele.

Les auteurs remercient l'UMT Pasto, les partenaires et les agriculteurs du projet Inter-AGIT+

Bibliographie :
LANDAIS E., JOUSSEINS C., MIQUEL M., BOISVERT B., DUCOURTIEUX C. , Faisabilité et écueils du pâturage ovin sur des surfaces additionnelles dans un territoire agricole diversifié, Renc. Rech. Ruminants, 2020, 25, p372.
SAGOT L., VERRET V., Pâturage des céréales : les premières références, POSCIF, 2021, 4p.

Financé par
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Avec la contribution financière du Compte d'Affectation Spéciale « Développement Agricole et Rural »